

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Présentation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement du PLU de Peyre en Aubrac

COPIL n°1
02 mars 2026



PEYRE
en
AUBRAC



PRESCRIPTION

Délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2024

ARRÊT DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du

APPROBATION DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du



CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr



Contexte règlementaire et territorial 01



Etat Initial de l'Environnement 02



Diagnostic territorial 03



Principaux enjeux 04



Planning prévisionnel 05

01 - Contexte réglementaire et territorial

Le PLU, c'est quoi ?

Un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement de la commune pour les 10 prochaines années

Un outil de planification qui réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée

Les étapes du projet

01

OBSERVER le territoire

LE DIAGNOSTIC

Permet de faire un état des lieux du territoire sous tous ses angles (habitat, équipement, patrimoine, économie, déplacements, environnement...) afin de mettre en lumière les enjeux du territoire.

02

CHOISIR un cap

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Exprime une vision stratégique du développement du territoire.

03

DEFINIR des Règles

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Détermine où et comment construire sur la commune, en définissant pour chaque secteur, les règles de construction applicables.

04

VALIDER le projet

LA VALIDATION

L'approbation définitive du PLU par le Conseil Municipal intervient après consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, Chambres consulaires...) et enquête publique.

□ Un contexte législatif en pleine évolution :

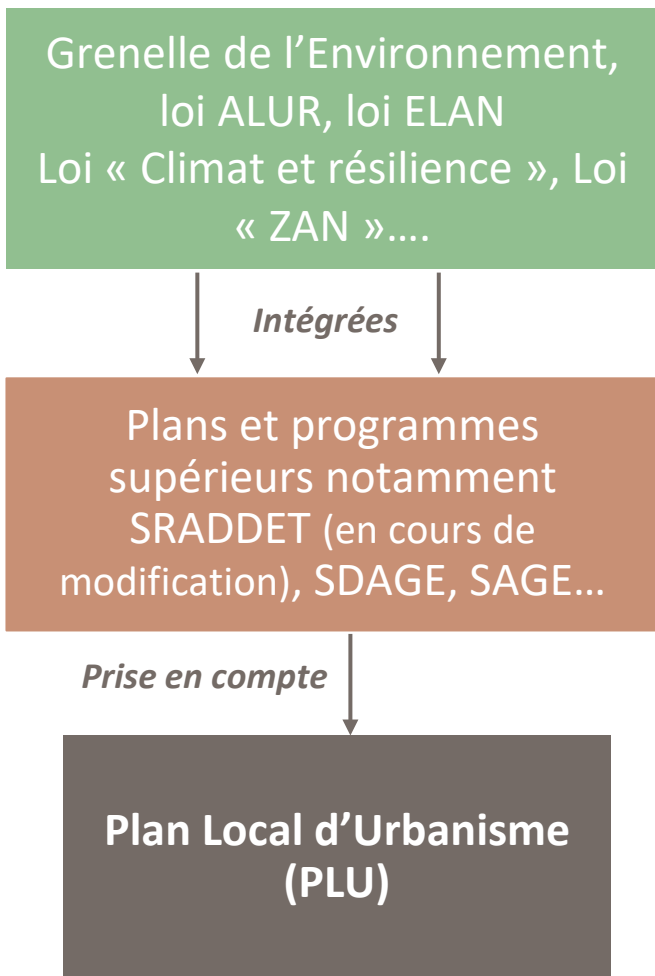
- Se mettre en cohérence avec les **nouvelles obligations réglementaires** en matière d'urbanisme et d'habitat : loi « Grenelle » 1 et 2, loi « ALUR » (2014), loi « biodiversité » (2016), loi Égalité et Citoyenneté (2017)...
- Prendre en compte les lois liées à la **sobriété foncière et à la lutte contre l'artificialisation des sols** : La loi « Climat et résilience », promulgué le 24/08/2021 puis modifiée par la loi ZAN du 20 juillet 2023

□ Le PLU doit prendre en compte notamment les documents supra-communautaires suivants :

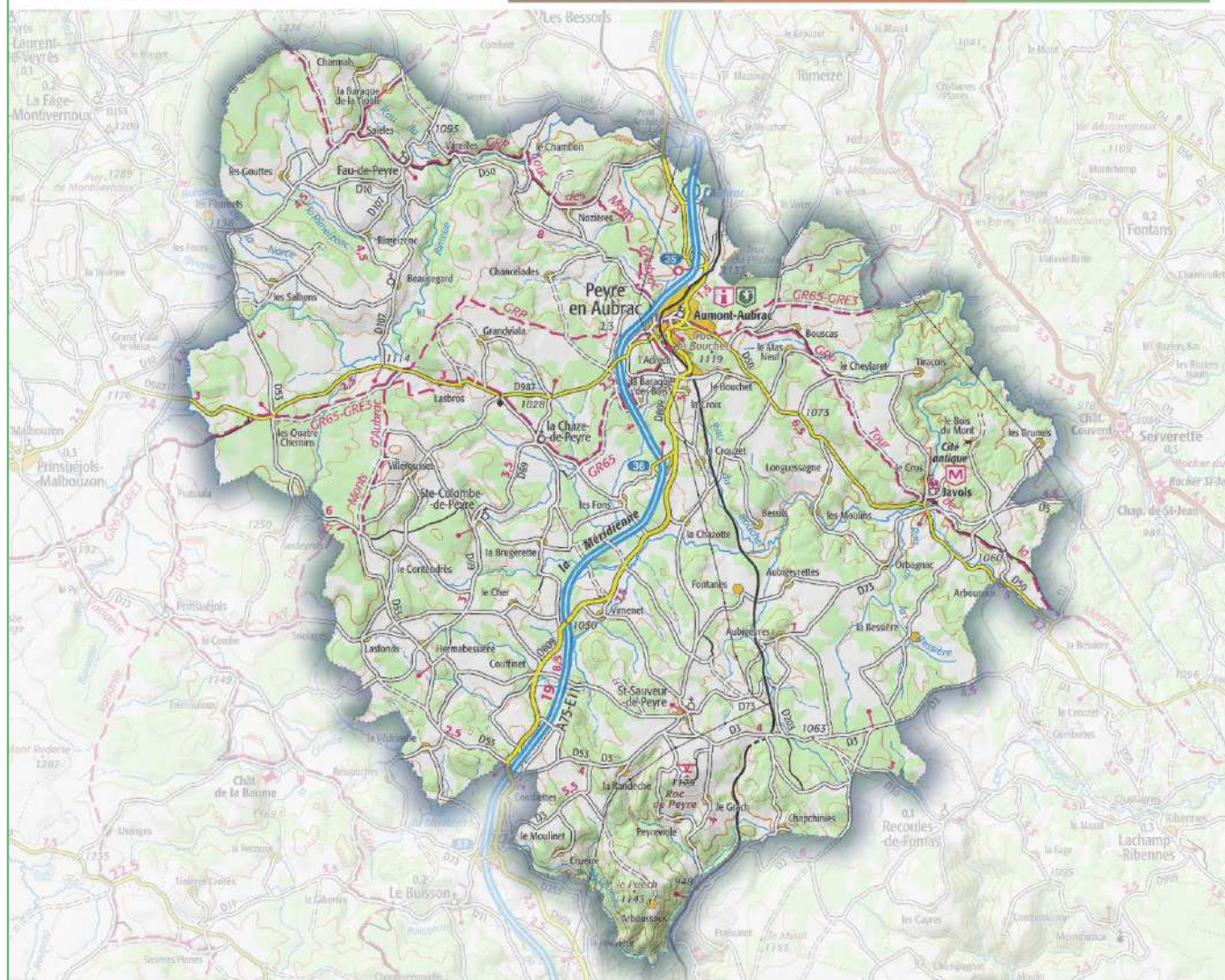
- Le **SRADDET Occitanie** dont la modification a été approuvée le 12/07/2025
- La **Charte du PNR de l'Aubrac (2018-2033)**
- Le **SDAGE Adour Garonne (2022-2027)** approuvé le 10 mars 2022 et le SAGE lot Amont approuvé le 15/12/2015
- Le futur SCoT porté par le PETR du Gévaudan...

□ Le PLU s'articule aussi avec les servitudes d'utilité publique :

- Périmètre de protection des captages d'eau potable, sites inscrits et classés...



- ❑ **La commune de Peyre en Aubrac est issue de la fusion de 6 communes :**
 - Aumont-Aubrac, Javols, St-Sauveur-de-Peyre, La Chaze-de-Peyre, Fau-de-Peyre et Ste-Colombe-de-Peyre
 - 2 304 habitants, 15 330 ha
- ❑ **Un territoire rural de moyenne montagne à cheval entre la Margeride et l'Aubrac, au nord-ouest de la Lozère**
- ❑ **Une commune labellisée « village-étape » traversée par l'A75, axe structurant Nord-Sud permettant une bonne accessibilité du territoire**
 - Un réseau de routes départementales qui maille le territoire communal (D809, D50, D987...) et qui permet d'assurer les connexions avec les pôles structurants voisins (Saint-Chély-d'Apcher, Marvejols et Mende)
 - Une offre ferroviaire via la ligne SNCF Clermont-Béziers desservant la gare d'Aumont-Aubrac (9000 voyageurs par an) : **un projet majeur de requalification du quartier de gare en pôle multimodal et en opération d'habitat**
- ❑ **Une commune membre de la CC des Hautes Terres de l'Aubrac**
- ❑ **En matière d'urbanisme réglementaire :**
 - Une commune pour partie soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) ; seule Aumont-Aubrac est couverte par un PLU approuvé en 2010
 - Une commune non couverte par un SCoT à ce jour - Principe de dérogation à l'urbanisation limitée qui s'applique (Articles L.142-4 et L.142-5 du CU)



02 - Etat initial de l'Environnement

Des paysages et un patrimoine à préserver

□ Une commune à l'intersection de plusieurs entités paysagères :

- Des vues dégagées sur l'Aubrac en direction de l'Ouest marquées par des vastes étendues prairiales (plateau ouvert),
- Une perspective plus fermée vers l'Est sur les forêts de la Margeride.

□ Un patrimoine local et culturel à préserver :

- 1 Site classé : Baou de Lestival,
- Le Roc de Peyre,
- Le site archéologique de Javols
- ...



Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle
©Commune de Peyre en Aubrac



Le Roc de Peyre - ©Campus



Vue sur les boisements à Saint-Sauveur-de-Peyre



Site archéologique de Javols – © Campus



Vaches Aubrac dans une prairie à Aumont-Aubrac
© Campus

Une ressource en eau à protéger

□ Une commune traversée par un réseau hydrographique important de bonne qualité :

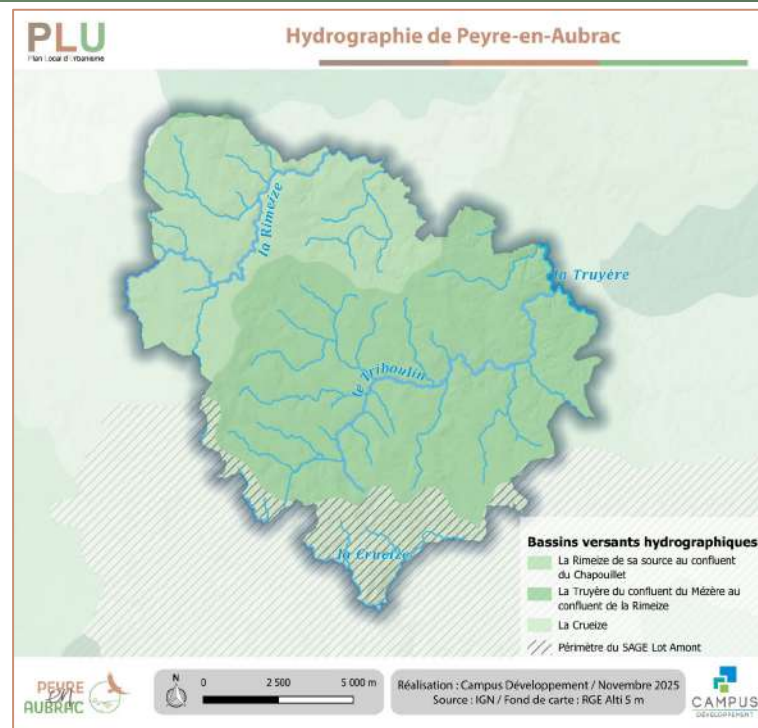
- **Grand bassin du Lot** (Truyère, Triboulin, Crueize),
- Des masses d'eau de **bonne qualité** (tête de bassin),
- Concernée par le **SDAGE Adour-Garonne** et le **SAGE Lot Amont** au Sud,

□ Une alimentation en eau potable globalement de qualité mais à préserver :

- De nombreux captages à **protéger**,
- Une **bonne qualité de l'eau** en moyenne, mais **variable** selon les unités de distribution.

□ Un service public d'assainissement collectif desservant la majorité des habitants :

- **1 station principale à Aumont-Aubrac** et **25 autres petites stations** dans les villages,
- Une capacité résiduelle des STEU permettant l'accueil de nouveaux habitants,
- Un assainissement non collectif SPANC géré par la CCHTA.



Station d'épuration de Peyre en Aubrac (Aumont-Aubrac) – © SDEE Lozère

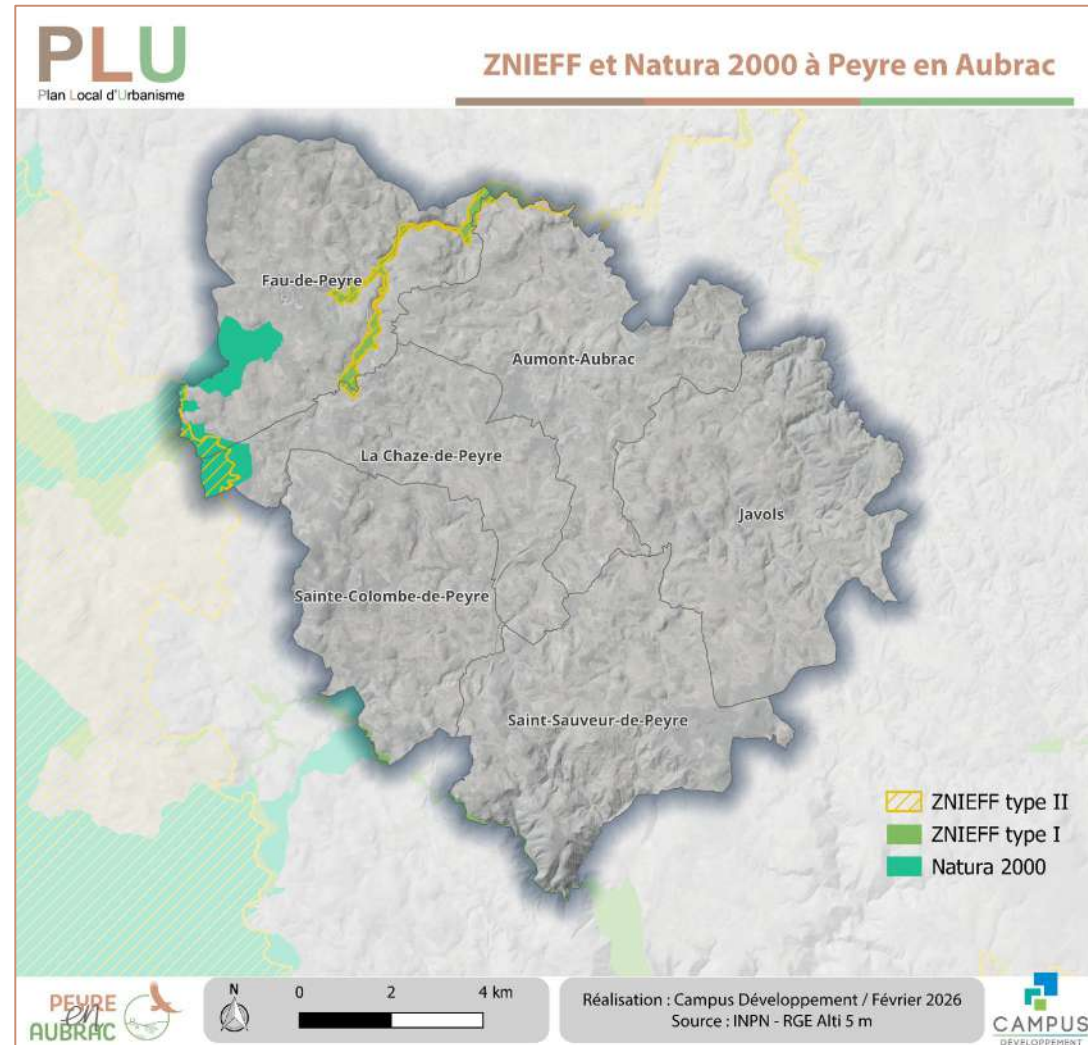
Un patrimoine naturel et écologique à préserver

□ Une commune concernée par 4 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2

- Des ZNIEFF surtout sur les secteurs de **zones humides et vallées alluviales de la Rimeize**
- Concernant seulement 1,5 % du territoire et ne concernant pas les espaces urbanisés

□ Un site Natura 2000

- ZSC Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » (directive habitats-faune-flore)
- Concernant seulement 2,5% de la commune (Fau-de-Peyre/La Chaze-de-Peyre), hors espaces urbanisés



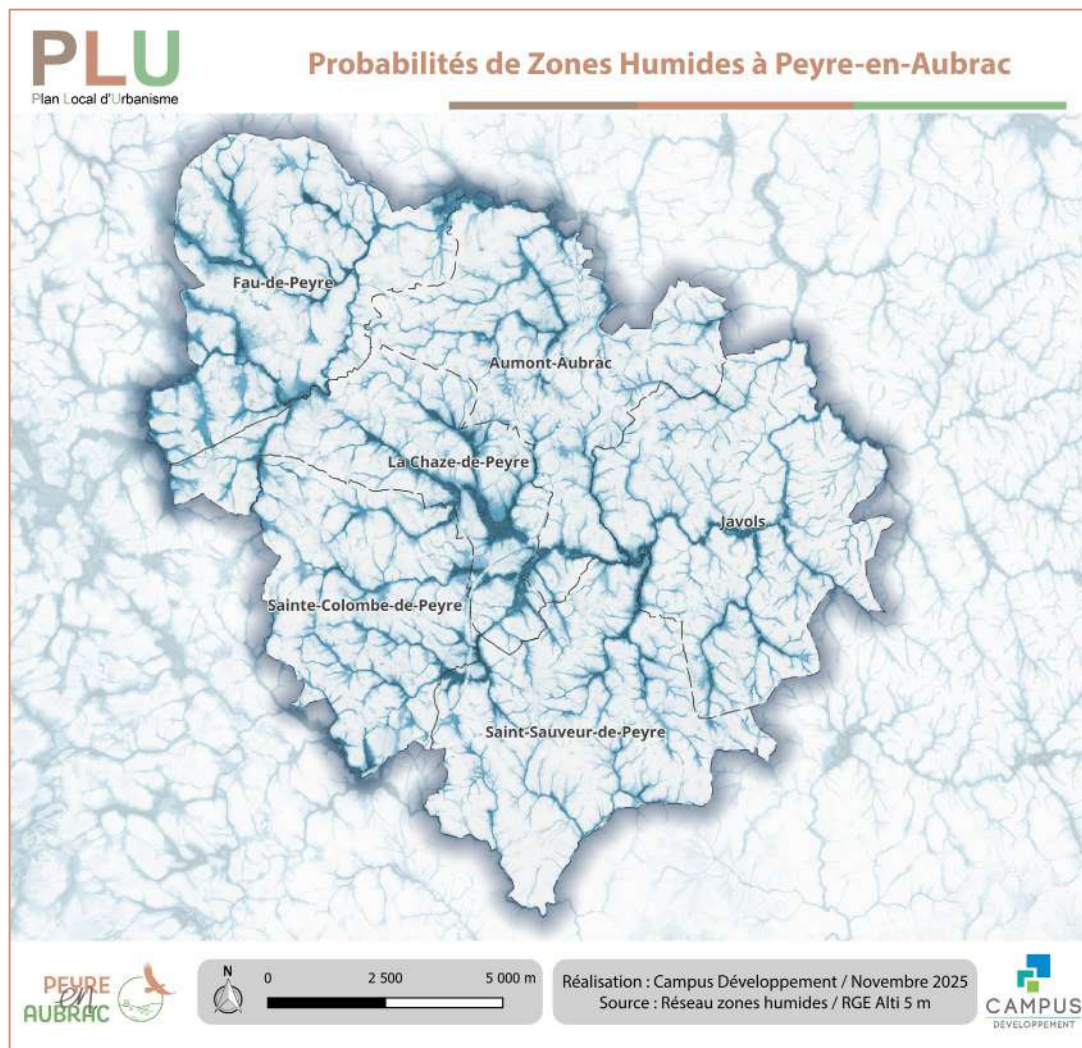
Un patrimoine naturel et écologique à préserver

□ De nombreuses zones humides à préserver :

- 359 ha de **zones humides inventoriées** (2,3 % du territoire)
- Une commune concernée par **de nombreuses zones humides pré-localisées** en lien avec le réseau hydrographique et le contexte géopédologique



Rivière La Rimeize à Fau de Peyre et prairie humide
© Campus



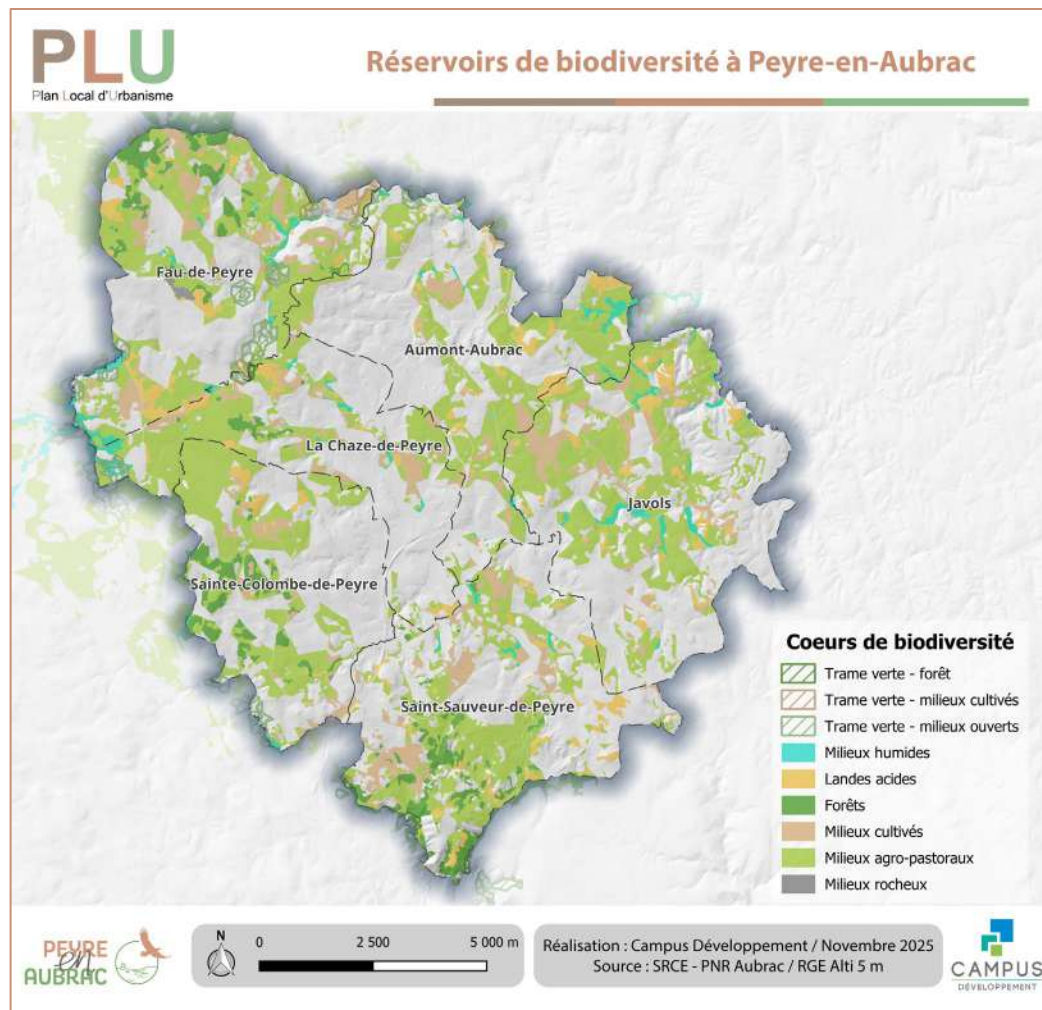
Un patrimoine naturel et écologique intéressant

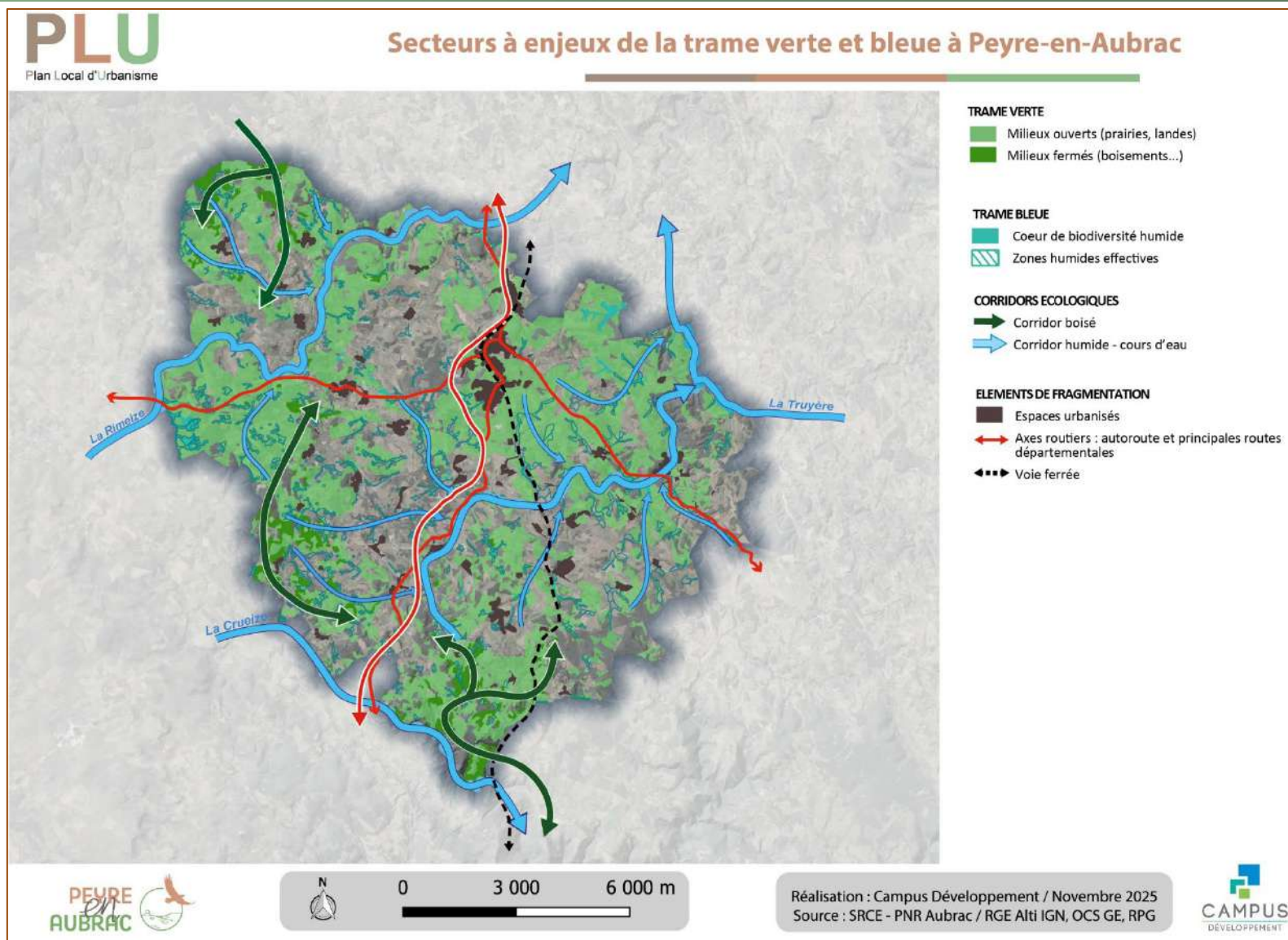
□ Une diversité et une richesse de milieux naturels à préserver :

- Constitué majoritairement de **milieux ouverts** (prairies, pelouses, landes) mais aussi de **boisements**
- Des **milieux humides** (cours d'eaux, zones humides) accueillant une biodiversité riche

□ Une Trame Verte et Bleue locale :

- Identifiée par le **SRADDET Occitanie** et le **PNR Aubrac**
- De nombreux **réservoirs de biodiversité** et **corridors écologiques** à préserver
- Nécessité de limiter autant que possible les obstacles aux continuités écologiques (urbanisation) dans les secteurs à enjeux





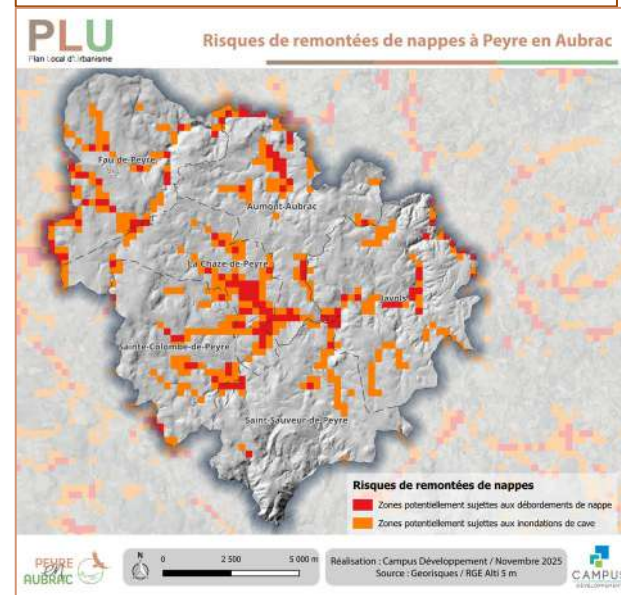
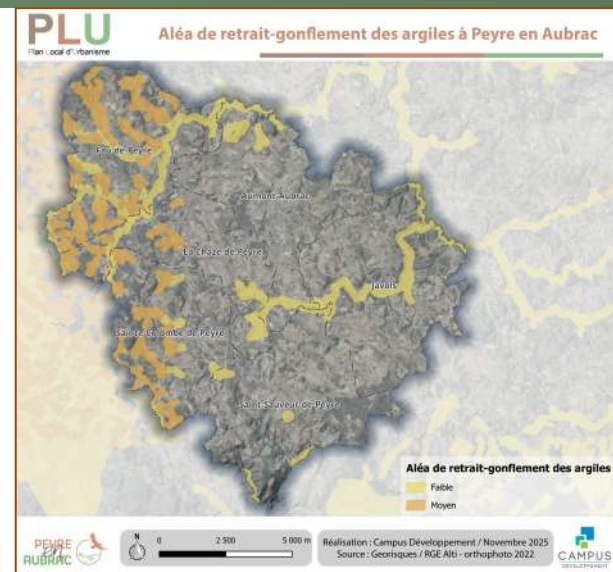
Risques, nuisances et pollutions

❑ Une commune concernée par certains risques naturels

- Aléa inondation (pas de PPRI), remontées de nappes et retrait gonflement des argiles, ainsi que certains risques diffus sur la commune (radon, feu de forêts, risque climatique...)
- Nécessité d'adaptation du territoire à l'intensification de certains risques en lien avec le changement climatique

❑ Une commune peu sujette aux risques technologiques et pollutions

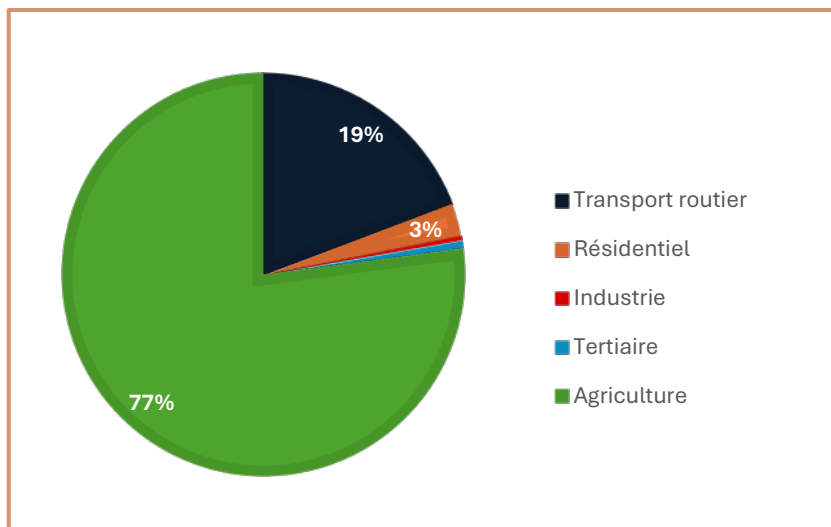
- Risque lié au transport de matière dangereuse et au bruit surtout par le réseau routier et notamment l'A75
- 3 exploitations industrielles ICPE : 2 entreprises à Aumont-Aubrac, et une carrière de basalte en exploitation (les Chirouzes)
- Peu de risques de pollution des sols et de pollution lumineuse



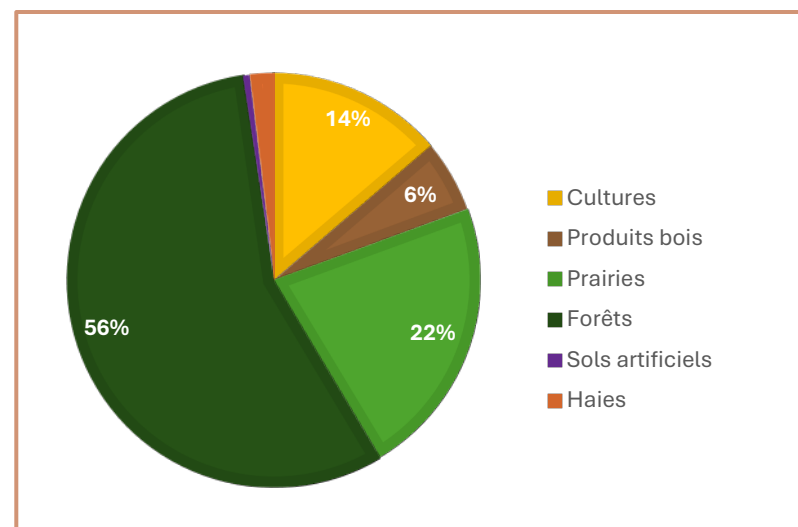
Risques, nuisances et pollutions

Enjeux énergie - climat

- Des émissions de GES importantes, notamment liées à l'agriculture et au **transport routier**
- Un stockage de carbone important de 1 800 ktC lié à la préservation des espaces naturels et agricoles, compensant 13% des émissions de GES
- Des enjeux de **réduction des énergies fossiles** (rénovation énergétique, recours aux mobilités douces et aux énergies moins carbonées...) et de **préservation du stockage carbone** en limitant l'artificialisation des sols
- Un **développement des EnR** à encourager et encadrer



Emissions de gaz à effet de serre par secteur (2022) © ORCEO



Répartition du stock de carbone par occupation du sol © ALDO

03 - Diagnostic territorial

❑ Une population en légère baisse sur la période récente :

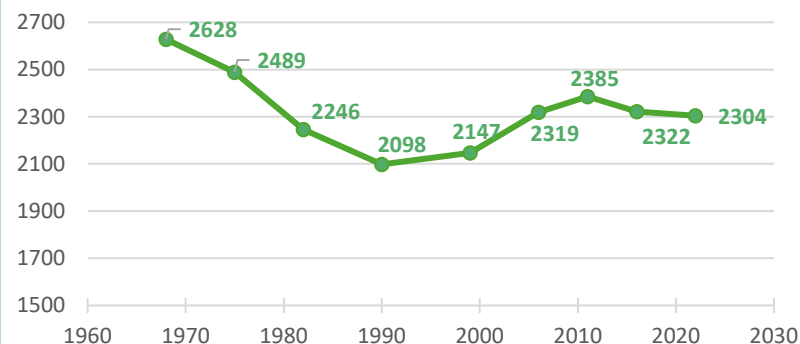
- 2 304 habitants en 2022 avec une **légère baisse démographique** de - 0,3 % par an depuis 2011 (perte de 80 habitants)
- Un fort regain démographique enregistré entre 1990 et 2010
- Une baisse démographique liée essentiellement à un **solde naturel négatif** (-1,1 % / an entre 2016 et 2022), qui n'est pas compensé par un solde migratoire largement positif (+0,9 % / an)
- Une **population fortement concentrée à Aumont-Aubrac** (45 % de la population)

❑ Une population âgée et vieillissante, avec un indice de vieillissement de 153 qui progresse sur la dernière décennie :

- Un indice de vieillissement de 119 en 2011
- Similaire pour la CC HTA et la Lozère

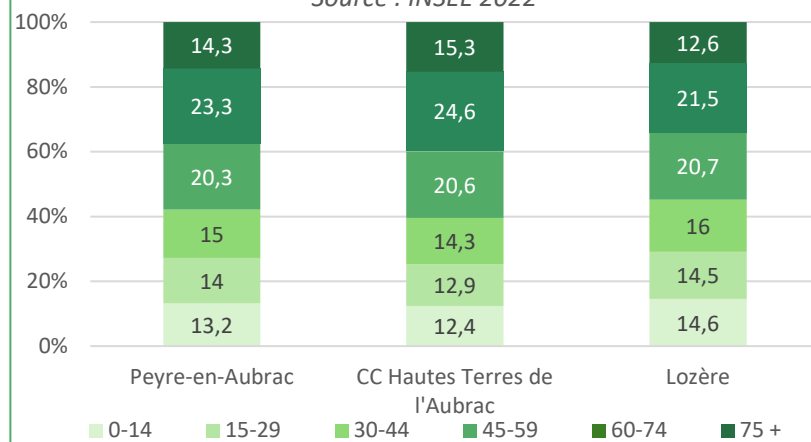
Evolution de la population de Peyre en Aubrac entre 1968 et 2022

Source : INSEE 2022



Population par tranche d'âge en 2022 (en %)

Source : INSEE 2022

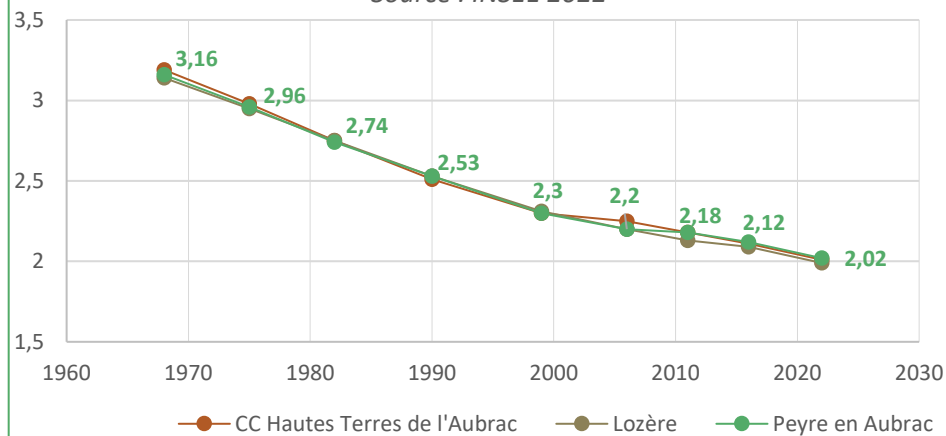


❑ Une taille moyenne des ménages faible et en diminution :

- En moyenne 2,02 personnes par ménage en 2022, équivalent aux données intercommunales et départementales
- Des ménages majoritairement composés d'une personne en lien avec le phénomène de **desserrement des ménages**

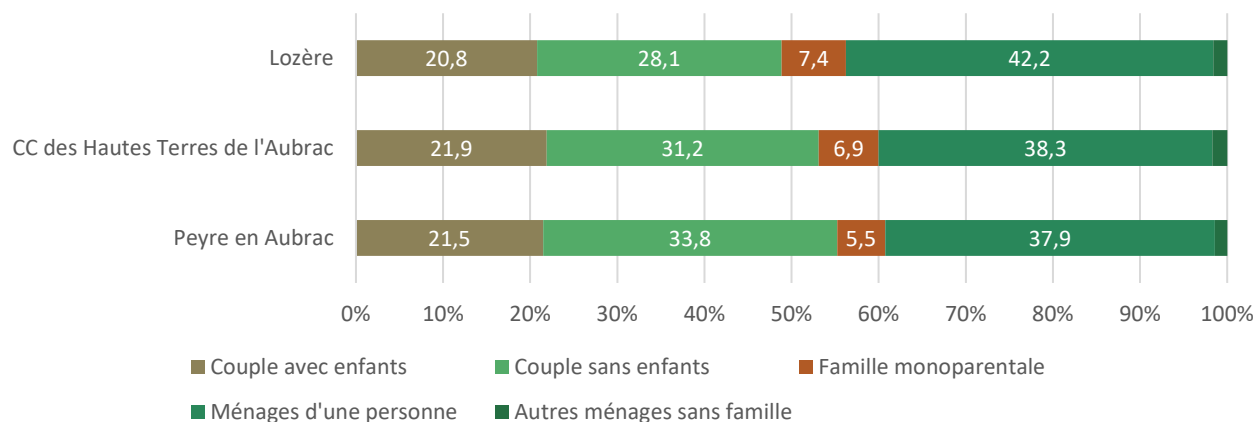
Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 2022

Source : INSEE 2022



Types de ménages selon la structure familiale

Source : INSEE 2022



❑ Un parc de logement composé en 2022 de 1 098 logements dont :

- 1098 logements (55,3 %) en **résidences principales**,
- 592 (29,8 %) **résidences secondaires et logements occasionnels**,
- 295 (14,9 %) **logements vacants**.

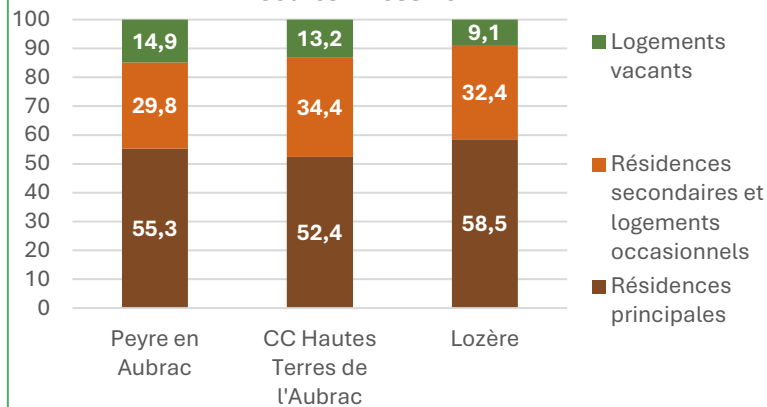
❑ Une part des résidences principales en diminution malgré une croissance régulière du nombre de résidences principales :

- Un parc de résidences principales **occupé en majorité par des propriétaires (75,4 %)**,
- Un parc locatif relativement faible (21,3 %) ⇒ **insuffisance de logements locatifs pour les salariés**
- 54 logements sociaux identifiés en 2023 (4,9 % des résidences principales).

❑ Un parc de résidences secondaires important qui a fortement progressé pendant 50 ans sous l'impulsion des réhabilitations et changements de destination ... mais qui tend à diminuer depuis 2016, passant de 34,1% à 29,8%

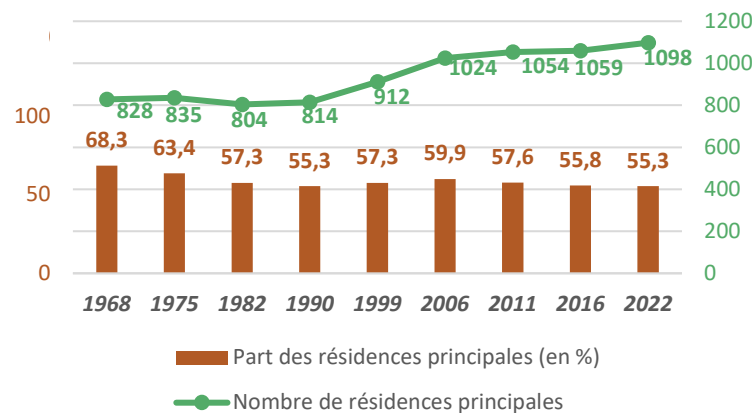
Répartition du parc de logements par catégorie en pourcentage en 2022

Source : Insee 2022



Evolution des résidences principales à Peyre en Aubrac de 1968 à 2022

Source : INSEE 2022



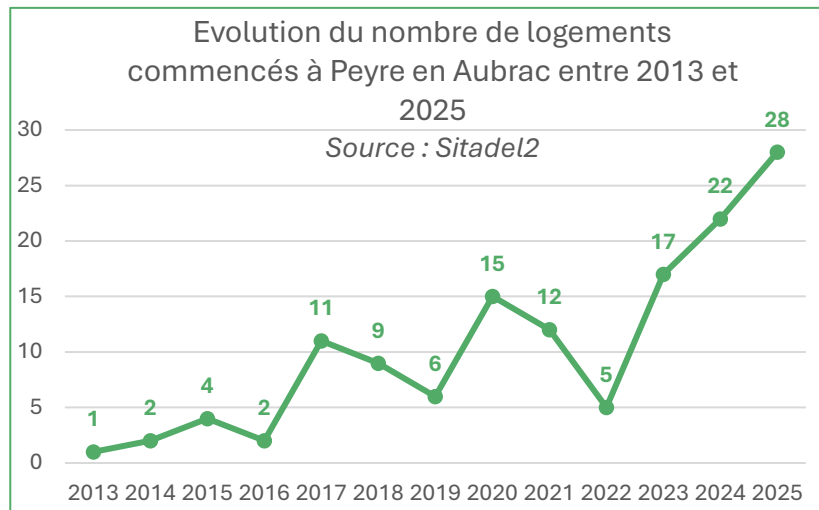
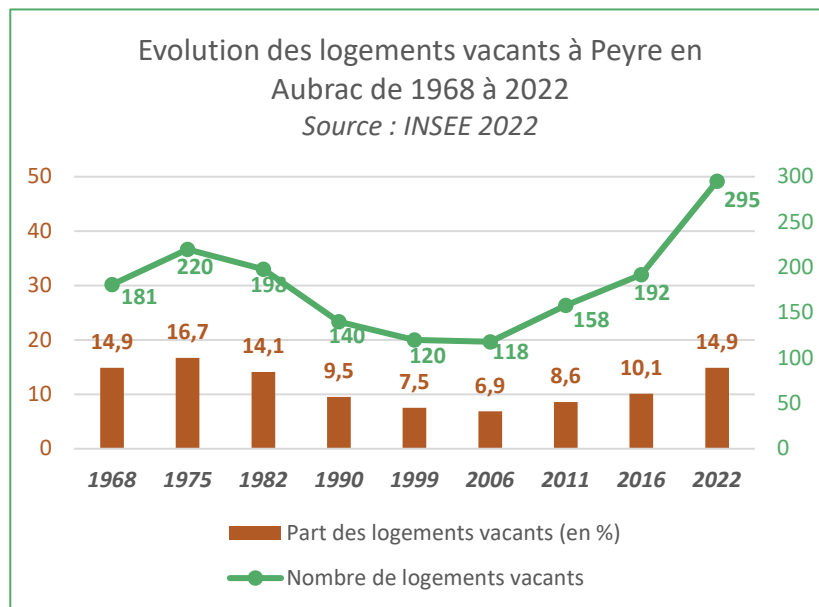
❑ Un taux de vacance en progression mais qui nécessite d'être nuancé selon le type de données :

- 14,9 % en 2022 selon l'INSEE (forte hausse)
- 145 logements réellement vacants selon les données LOVAC (soit un taux de vacance de 7,5 %)

❑ Des dispositifs en matière d'habitat qui encouragent l'amélioration du parc de logements : PIG – Pacte Territorial France Rénov', aides ANAH...

❑ Une dynamique de la construction neuve modérée qui est toutefois marquée par une forte augmentation au cours des trois dernières années :

- 10 logts/an en moyenne sur la période 2013-2025
- **22 logts/an en moyenne sur 2023-2025**
- Une construction neuve concentrée à Aumont-Aubrac (43 % des logements) et surtout orientée vers de la résidence principale



□ Un territoire structuré de manière hiérarchisée autour du bourg-centre d'Aumont-Aubrac, et complété par un réseau dense de bourgs secondaires, villages et hameaux

- Un centre-bourg d'Aumont Aubrac qui présente **un tissu dense**, concentrant les principales fonctions commerciales, administratives et sociales, tandis que les **extensions successives depuis les années 1960** se sont développées sous forme de lotissements pavillonnaires périphériques,
- L'étalement progressif du bourg a entraîné une dilution de ses limites urbaines et une fragmentation du tissu bâti,



Vue aérienne du centre-bourg d'Aumont Aubrac - © Campus

□ Les bourgs secondaires conservent des noyaux anciens compacts, homogènes et patrimoniaux, organisés autour des fonctions agricoles et résidentielles, avec une urbanisation récente plus limitée en périphérie

□ Les villages et hameaux présentent des tissus bâtis traditionnels compacts, organisés selon des formes linéaires, rayonnantes ou groupées, fortement liées à l'activité agricole et aux contraintes topographiques



Vue aérienne du bourg de La Chaze-de-Peyre - © Campus

- Un contraste morphologique est marqué entre le centre-bourg, dense et structuré, et des franges urbaines caractérisées par un tissu lâche, consommateur d'espace. Cela pose des enjeux majeurs en termes de gestion foncière, de maîtrise des mobilités et de cohérence spatiale globale.



Vue aérienne du bourg d'Aumont Aubrac - © Campus développement

□ L'architecture traditionnelle se caractérise par l'usage dominant du granit et de la lauze, par des volumes simples et compacts, adaptés aux contraintes climatiques locales :

- Une **grande diversité typologique**, comprenant des maisons de bourg, des maisons de ville, des maisons de maître et des fermes en long, témoignant de la richesse fonctionnelle et historique du bâti ;
- Des **matériaux traditionnels** liés aux ressources locales et qui reflètent les savoir-faire locaux historiques (pierres de granit, encadrements en pierres taillées, toitures en lauzes...), symbole de l'identité du territoire.

□ Une architecture contemporaine principalement tournée vers l'habitat pavillonnaire aux formes et volumes simples, avec des matériaux modernes qui se distinguent du bâti traditionnel

□ Des entrées de ville d'Aumont Aubrac marquées par une urbanisation linéaire, des contrastes paysagers et une lisibilité limitée du centre-bourg, malgré des aménagements urbains qualitatifs



Maison de ville

Toiture traditionnelle en lauzes, avec croupe, faîtage en lauzes croisées et bas de toit à coyaux supporté par des corbeaux en pierre



Habitat pavillonnaire



- ❑ Une consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) estimée à **23,6 ha entre 2011 et 2020** selon le Portail National de l'Artificialisation des Sols :
 - Une consommation foncière très majoritairement à vocation résidentielle : 70 % à vocation d'habitat (16,6 ha) et un peu moins de 15 % à vocation d'activités économiques (3,4 ha)
- ❑ Un objectif de consommation d'ENAF fixé par le SRADDET de **13,8 ha pour la période 2021-2030** (bonus « commune nouvelle » compris), soit **1,4 ha/an** :
 - La commune a déjà enregistré une **consommation foncière de 9,98 ha sur la période 2021-2023** ; le « **stock restant de consommation d'ENAF** » s'élèverait donc à **4 ha pour la période 2024-2030**,
 - Le SRADDET Occitanie définit ensuite une trajectoire de réduction du rythme d'artificialisation des sols par tranches de dix ans (- 30 % sur 2031-2040 par rapport à 2021-2030 et – 30 % sur 2041-2050 par rapport à 2031-2040).



Consommation d'espaces par vocation entre 2011 et 2022 et trajectoire de réduction de la consommation foncière à Peyre en Aubrac - ©MonDiagArtif

□ Une dynamique économique en termes d'emplois plutôt tournée vers la sphère présentielle (69,8 % des emplois)

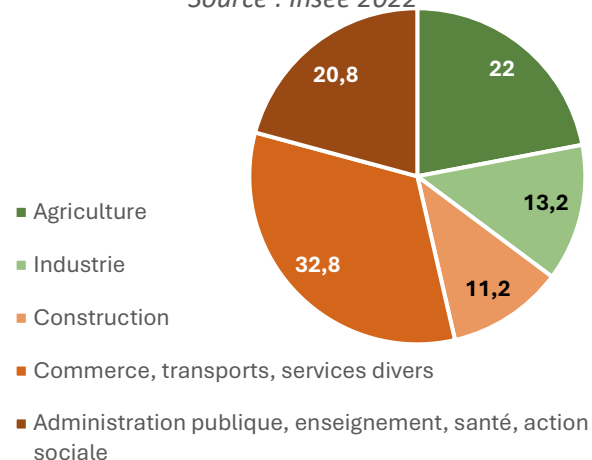
- Peyre en Aubrac compte 889 emplois en 2022 et 1 001 actifs ayant un emploi sur le territoire, soit un indicateur de concentration d'emploi (ICE) de 88,8

□ Une offre commerciale et de services concentrée à Aumont-Aubrac, pôle de centralité labellisé « village étape » essentiel pour son bassin de vie très rural

- Un tissu diversifié de commerces/services de proximité indispensables tels que les commerces de bouche (alimentations et épicerie, boulangeries-pâtisseries, boucheries, fromager...), les services (pharmacie, coiffeur, banque, agence postale, stations-services...)...
- Un secteur de l'hôtellerie-restauration qui contribue à l'attractivité du centre-bourg, avec une dizaine de bars, hôtels et restaurants
- Une offre commerciale en périphérie qui est complétée par des moyennes surfaces et des enseignes spécialisées implantées dans la zone artisanale et commerciale du Pêcher
- Une offre de proximité plus restreinte dans les communes déléguées mais qui joue un rôle important en termes de lien social notamment à Saint-Sauveur-de-Peyre

Répartition des emplois par secteurs d'activité en % à Peyre en Aubrac

Source : Insee 2022



Bar - Restaurant du Roc à Saint-Sauveur-de-Peyre
- © Association des Commerçants et Artisans

□ Une offre de services et d'équipements concentrés sur le bourg d'Aumont-Aubrac :

- Une offre **d'équipements et de services publics encore conséquente** : trois écoles et une école privée, centre de secours, gendarmerie, halle interco, plusieurs agences postales, des services divers (Maison France Services, EHPAD, ALSH, MAM...) ; un projet de construction d'un nouveau centre de secours et d'un centre technique du Département prévu dans la continuité du terrain de foot),
- Une **problématique majeure pour le territoire** : la **fermeture de la Maison Familiale Rurale de Javols en 2025** !
- Une **offre en matière de services de santé de proximité satisfaisante** : médecins, kinés, infirmières, pharmacie...,
- Une offre culturelle, sportive et de loisirs importante en lien avec la Maison de la Terre de Peyre



Maison de la Terre de Peyre à Aumont-Aubrac –
© Commune de Peyre en Aubrac

□ Une dépendance aux communes voisines (Saint-Chély-d'Apcher, Marvejols, Mende) pour certains services :

- Collèges, Lycées, Maison de santé et hôpitaux, médecins spécialistes, activités de loisirs et sportives spécifiques (cinéma, piscine, médiathèque...)



Grande halle de Peyre en Aubrac ©Campus Développement

- ❑ **Un tissu artisanal et industriel diversifié qui se structure autour des filières du bois, du bâtiment et des travaux publics, du commerce de gros (matériels et matériaux) et de la mécanique**
 - ELAM (mécanique industrielle), Hugon SA (matériel agricole, motoculture), Gervais L&D (réparation automobile), scierie Gaillard-Rondino...
- ❑ **Des espaces d'activités, localisés en grande partie à proximité des axes majeurs du territoire (A75 et D 809)**
 - **Les zones d'activités intercommunales du Pêcher et Aumont Sud** ⇒ des zones saturées, mais des possibilités d'extension à étudier notamment au Nord-Est de la zone du Pêcher
 - **Des zones communales (la Croix, « Route de l'Aubrac ») avec quelques disponibilités foncières** auquel s'ajoute un projet de création d'une zone intercommunale en extension de la zone de La Croix (environ 10 lots), porté par la SELO.
 - Des sites d'activités disséminés sur l'ensemble du territoire : SADEV, ELAM, site du Couffinet, centre d'allotement...



Vue aérienne de la ZAE Aumont Sud - © Campus



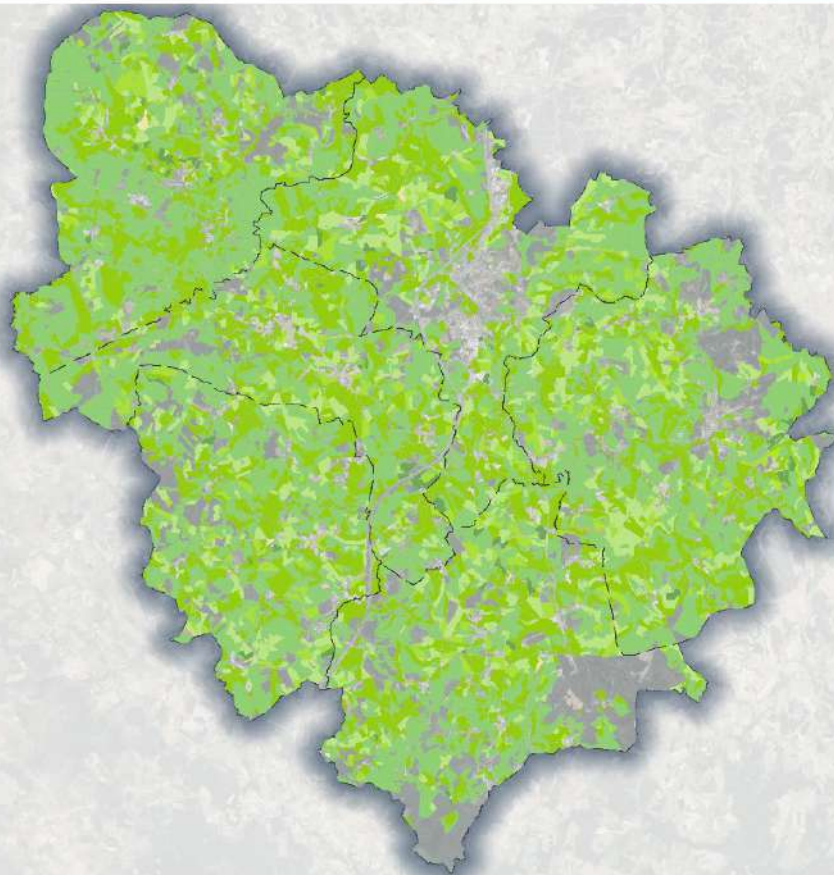
Vue aérienne de la ZA de la Croix - ©Campus Développement

- ❑ **Des surfaces agricoles qui se maintiennent : 11 910 ha déclarés à la PAC, soit près de 78% de la superficie communale ; en 2024, 94,2% des surfaces agricoles sont consacrées aux prairies et aux cultures fourragères**
- ❑ **Des structures d'exploitations agricoles en pleine évolution sur Peyre- en-Aubrac :**
 - Un recul du nombre d'exploitations agricoles : **99 exploitations agricoles** recensées en 2025 sur la commune, contre 117 exploitations (recensement agricole 2020), soit - 15 % en 5 ans ;
 - Un agrandissement de la taille moyenne des exploitations agricoles : entre 2010 et 2020, elle est passée de 90 hectares à 99,5 hectares ;
 - Une hausse des exploitations agricoles sous forme de GAEC : **35 exploitations identifiées en GAEC** (soit 36 % des exploitations) ;
 - Un vieillissement des chefs d'exploitations agricoles : **39 % des exploitations sont concernées par un départ en retraite du chef d'exploitation ou coexploitant dans les 10 prochaines années.**
- ❑ **Une forte spécialisation du territoire dans l'élevage bovin allaitant (race Aubrac), moteur de l'économie agricole locale :**
 - **84 % des exploitations concernées sont orientées vers la production de viande et/ou de lait, 70 % des exploitations uniquement vers l'élevage bovin viande ;**
 - Une filière ovine également présente et structurée : 16 % des exploitations agricoles de la commune élèvent des ovins, associés souvent à d'autres productions
- ❑ **Une diversification des productions et d'écoulement avec plusieurs structures de transformation de proximité (fromagerie Benoît Chapert...) qui contribuent à valoriser la filière agricole et à la pérennité des exploitations agricoles**

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Cultures déclarées à la PAC en 2024



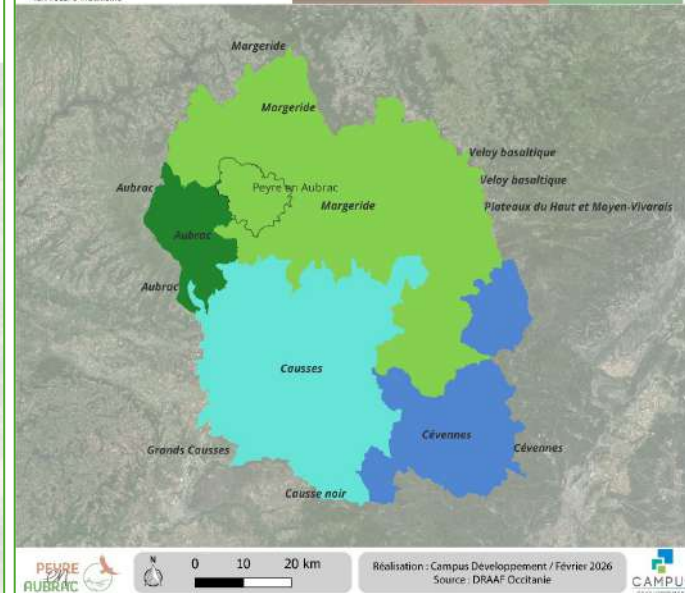
Cultures

- Blé tendre
- Fourrage
- Estives Landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Maïs grain et ensilage
- Vergers
- Légumes-fleurs
- Divers
- Orge
- Autres céréales
- Colza

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Petites Régions Agricoles de la Lozère



Productions	Exploitations agricoles
Bovins lait	5
Bovins viande	62
Bovins viande + Bovins lait	4
Bovins viande + autres (aviculture, caprins...)	6
Ovins	6
Ovins + autres (bovins viande, équins)	7
Autres (équins, canins...)	4
Autres (non renseignés)	5
Total	99

- ❑ Une commune à forte vocation touristique, au cœur du PNR de l'Aubrac, mise en valeur par les labels « Village Etape » et « Commune touristique »
- ❑ Une attractivité touristique portée par les sentiers et chemins d'itinérance d'échelle nationale et internationale :
 - Aumont-Aubrac et La Chaze-de-Peyre sont traversées par le **chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle**, accueillant plusieurs dizaines de milliers de marcheurs et pèlerins chaque année, assurant une fréquentation élevée et soutenant l'économie locale,
 - De nombreux chemins et itinéraires reconnus sur le territoire intercommunal : GR de Pays du Tour des Monts d'Aubrac, Chemin de Saint-Guilhem-le-Désert, Chemin Urbain V ainsi que la Route des Lacs de l'Aubrac.
- ❑ Des sites touristiques importants autour du patrimoine bâti et naturel sur le territoire :
 - Le **site antique de Javols** (plus de 30 000 visiteurs par an), le **Roc de Peyre** (près de 10 000 visiteurs par an), le rocher du Cher, le bourg d'Aumont... et complété par d'autres sites de l'Aubrac Lozérien : Parc des Loups du Gévaudan, la Cascade du Déroc, le Lac du Moulinet, le Château de la Baume...
- ❑ Un territoire proposant de nombreuses activités de pleine nature (randonnée, VTT, pêche...) ainsi que des événements culturels et traditionnels (transhumance...)
- ❑ Une offre d'hébergements marchands complète et diversifiée (hôtels, chambre d'hôtes, gîtes de groupes, camping, aire de camping-car, meublés) avec une capacité estimée entre 1 200 et 1 600 personnes... mais des difficultés d'hébergement pour les saisonniers

04 - Principaux enjeux

**NB : LES ENJEUX FIGURANT CI-APRÈS ONT ÉTÉ RELEVÉS PAR LE BUREAU D'ÉTUDES.
A CE JOUR, ILS N'ONT PAS FAIT L'OBJET DE PARTAGE AVEC LES ÉLUS, NI DE DÉBAT POLITIQUE**

ENJEU TRANSVERSAL : *La valorisation d'une situation privilégiée, en bordure de l'A75, et de la labellisation « village-étape » d'Aumont-Aubrac, leviers incontournables pour l'attractivité économique et résidentielle du territoire*

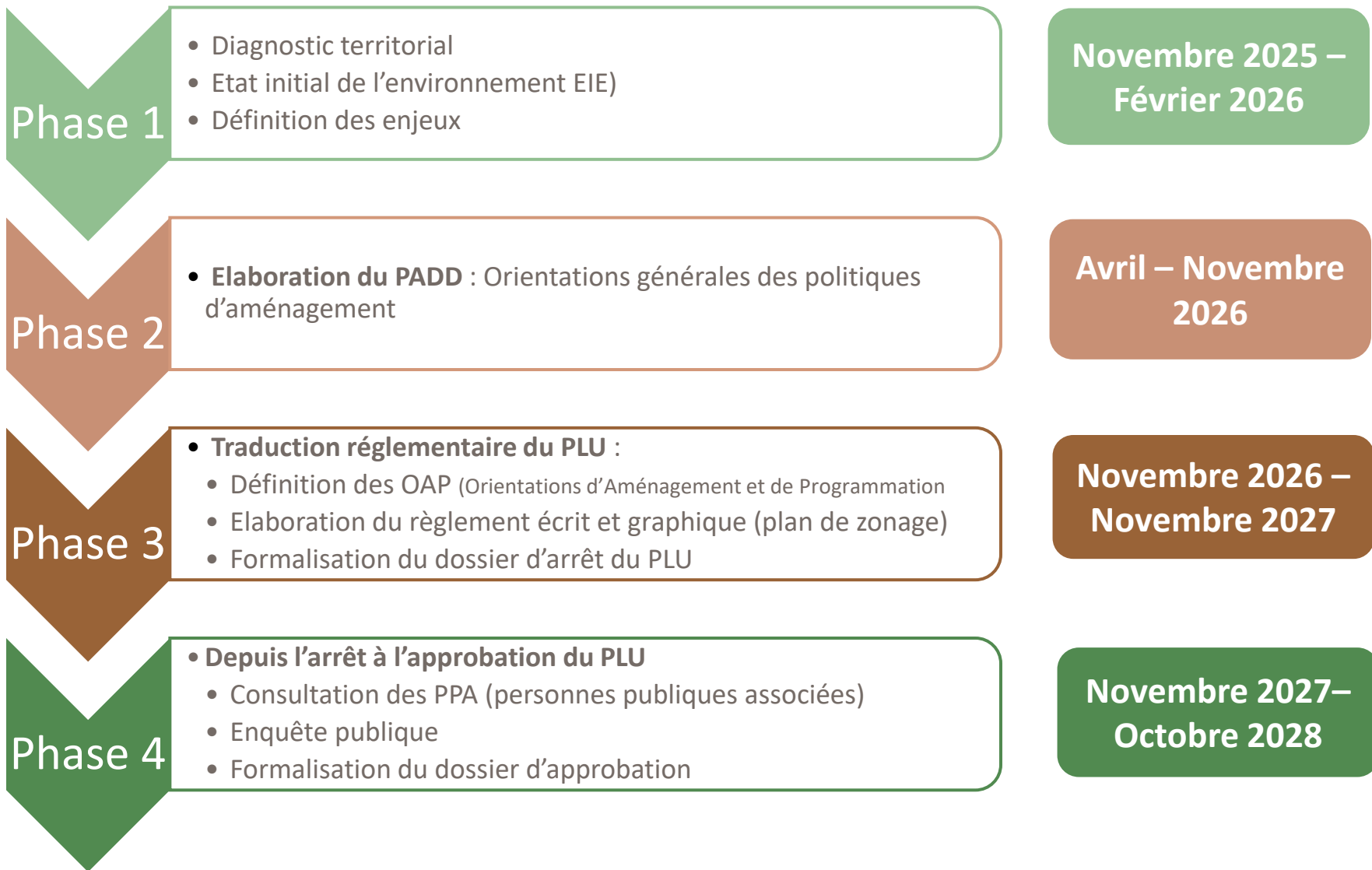
- ❑ La mise en place d'une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui favorise un regain démographique : accueillir des jeunes ménages, des actifs pour limiter le phénomène de vieillissement de la population et assurer le renouvellement
- ❑ La mise en œuvre d'une politique en matière d'habitat qui veille à un équilibre entre l'adaptation des logements existants, la réhabilitation du parc ancien, la densification urbaine et la construction neuve en extension urbaine
- ❑ La sauvegarde de la desserte ferroviaire (ligne Clermont-Ferrand / Neussargues / Béziers) avec la gare d'Aumont-Aubrac qui joue un rôle important en particulier pour les flux touristiques
- ❑ Le renforcement des liens entre développement urbain et mobilité : projet de requalification de la gare, développement de liaisons douces
- ❑ Le renforcement de l'offre d'équipements et de services sur le pôle d'Aumont-Aubrac :
 - Faciliter le projet de construction d'un nouveau centre de secours et du centre technique du Département

- ❑ La mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement urbain favorisant une gestion économe de l'espace
- ❑ La maîtrise de la consommation foncière des ENAF afin d'une part de préserver les qualités paysagères, naturelles et patrimoniales remarquables du territoire, et d'autre part de s'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière...
- ❑ La valorisation des caractéristiques architecturales du bâti traditionnel et des structures paysagères des espaces bâtis afin de préserver l'identité locale (pierre en granit, toitures en lauze...)
- ❑ Le renforcement d'Aumont-Aubrac, pôle de centralité labellisé « village étape » essentiel pour l'attractivité du territoire... mais aussi veiller à maintenir une offre de commerces/services de proximité dans les communes déléguées périphériques, garante de lien social
- ❑ La poursuite d'une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques
- ❑ La préservation d'une agriculture responsable qui contribue à la dynamique économique locale
- ❑ La valorisation du territoire comme une destination touristique unique au cœur du PNR de l'Aubrac : sentiers et chemins d'itinérance, découverte du patrimoine bâti et naturel, pratique des activités de pleine nature, gastronomie...

ENJEU TRANSVERSAL : *L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et la préservation des ressources environnementales et paysagères*

- ❑ **Un territoire doté d'une richesse paysagère notable, nécessitant des efforts en matière de préservation et de protection :**
 - Un territoire à la jonction de deux entités paysagères remarquables : Margeride et Aubrac,
 - Un territoire doté d'un patrimoine culturel, historique et naturel remarquable à préserver et valoriser.
- ❑ **La préservation et la gestion durable des ressources en eau :**
 - Le maintien d'une eau potable et des masses d'eaux de bonne qualité,
 - Le développement du territoire dans le respect des ressources d'un point de vue qualitatif et quantitatif,
 - La bonne gestion des systèmes d'assainissement.
- ❑ **La préservation des espaces naturels et des continuités écologiques :**
 - Des trames et réservoirs de biodiversité à préserver,
 - Des cours d'eaux et zones humides à maintenir et préserver dans le cadre du développement urbain.
- ❑ **La diminution des émissions de GES en lien avec la réduction des énergies fossiles et le maintien des capacités de stockage carbone du territoire**
- ❑ **La prise en compte des risques et nuisances**

05 – Planning prévisionnel



MERCI POUR VOTRE ATTENTION